

3.7.2. COMED

Bernard LEBOT

3.7.2.1. Propositions évolutions Protocole Commotion Cérébrale (saison 2026-2027)

COMED : Fonctionnement du protocole (1/2)

1. Pendant la rencontre : rôle de l'arbitre et des staffs techniques

1. Déclenchement du protocole commotion

Dès qu'une suspicion de commotion apparaît, le protocole est automatiquement activé par l'arbitre.

2. Rôle administratif

L'arbitre inscrit le protocole commotion sur la feuille de marque.

L'entraîneur, en signant la feuille, atteste du protocole et vérifie l'identité du/de la joueur(se) concerné(e).

2. A la suite de la rencontre

1. Formulaire obligatoire

Après le match, l'arbitre doit remplir le formulaire dédié au protocole commotion, disponible sur le site de la FFBB.

2. Identification précise du/de la joueur(se)

Pour des raisons d'assurance, il est indispensable d'indiquer nom, prénom et numéro de licence du joueur/de la joueuse concerné(e).

3. Transmission du rapport

L'arbitre doit envoyer dans les plus brefs délais un rapport détaillé à la Commission Fédérale Médicale à l'adresse : commotion@ffbb.com.

COMED : Fonctionnement du protocole (2/2)

3. Procédure administrative et suivi du dossier

1. Réception du dossier

La Commission Fédérale Médicale reçoit le protocole commotion rempli par l'arbitre.

2. Suspension médicale

Le joueur/la joueuse est immédiatement placé(e) en suspension temporaire d'aptitude médicale.

3. Information au joueur et au club

La Commission envoie un mail au joueur/à la joueuse et à son club qui doit en accuser réception : un récapitulatif de la situation, un certificat de reprise vierge, le dossier d'aide à la reprise après commotion.

4. Reprise du basket en compétition

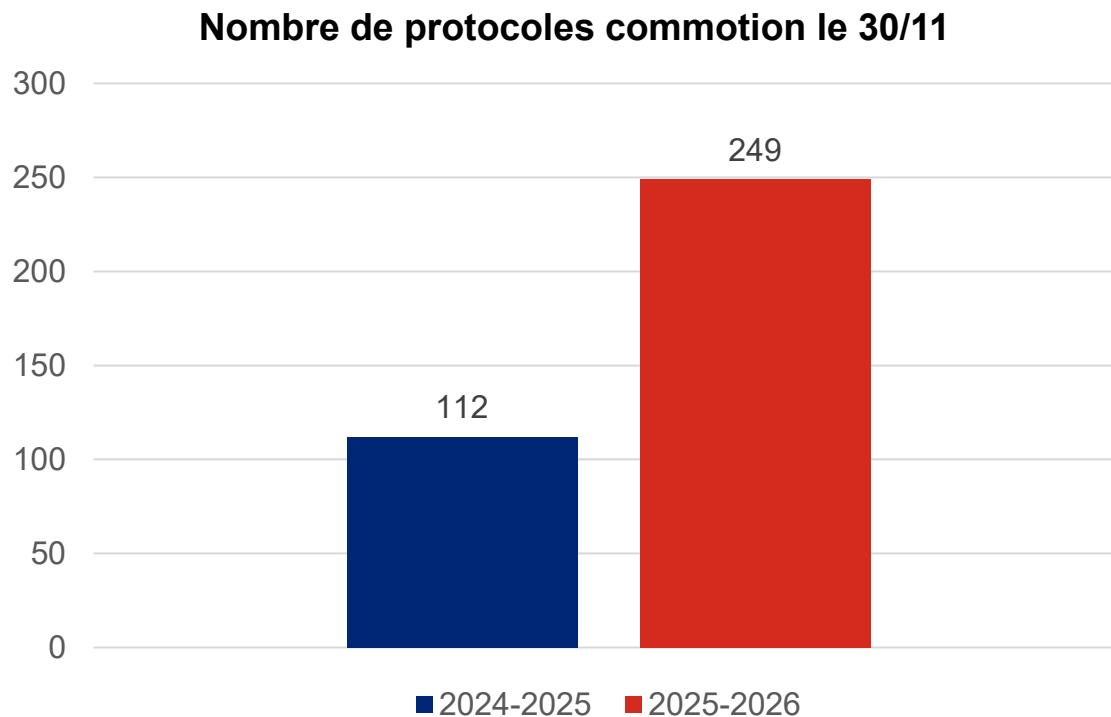
Pour reprendre le basket en compétition, le/la joueur(se) doit consulter un médecin et transmettre un certificat de reprise à la Commission Fédérale Médicale.



En cas de non-respect de ces règles, l'alignement d'un(e) joueur(se) avant réception de l'avis de la COMED autorisant la reprise peut entraîner une procédure disciplinaire.

La Commission Fédérale Médicale étudie le certificat de reprise et valide ou non la reprise du basket en compétition du/de la joueur(se).

COMED : Quelques chiffres (1/2)



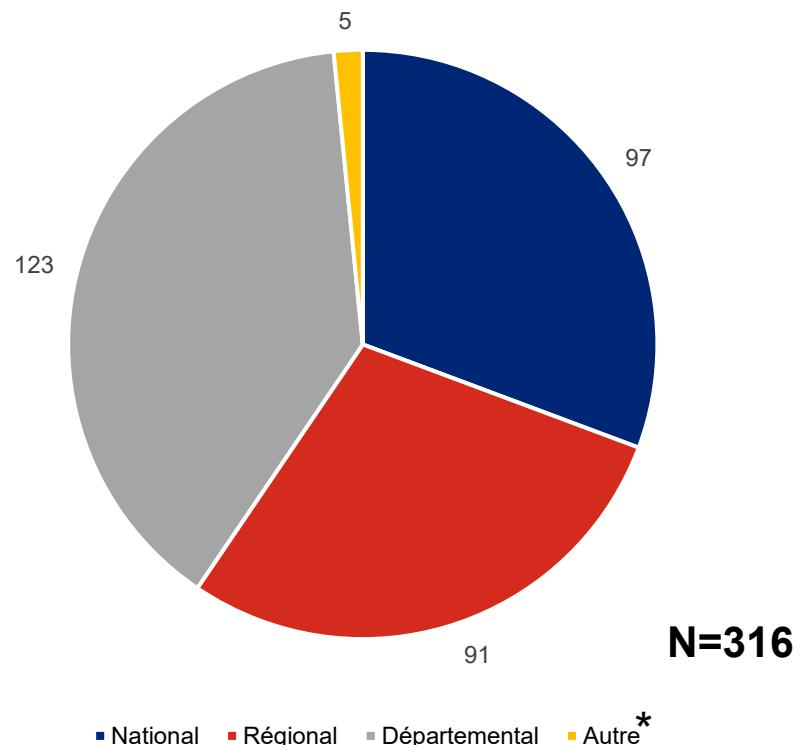
Au 30 novembre de la saison 2024-2025, la Commission Fédérale Médicale avait enregistré **112** rapports de suspicion de commotion cérébrale. À la même date lors de la saison 2025-2026, ce nombre atteint déjà **249**. Cela correspond à une augmentation d'environ **122%**, témoignant d'une progression particulièrement significative des cas signalés en l'espace d'un an.

Ce chiffre est étroitement lié au travail de sensibilisation mené par la FFBB.

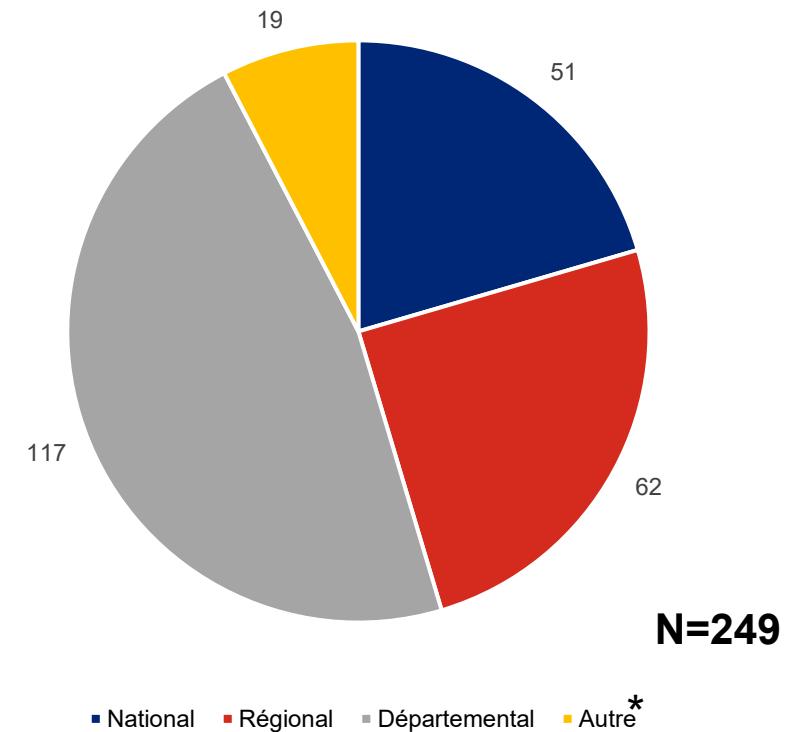
Règlement médical, intervention de la COMED sur les stages de pré-saison, modules de formation.

COMED : Quelques chiffres (2/2)

Nombre de protocoles commotion par niveau
Saison 2024-2025

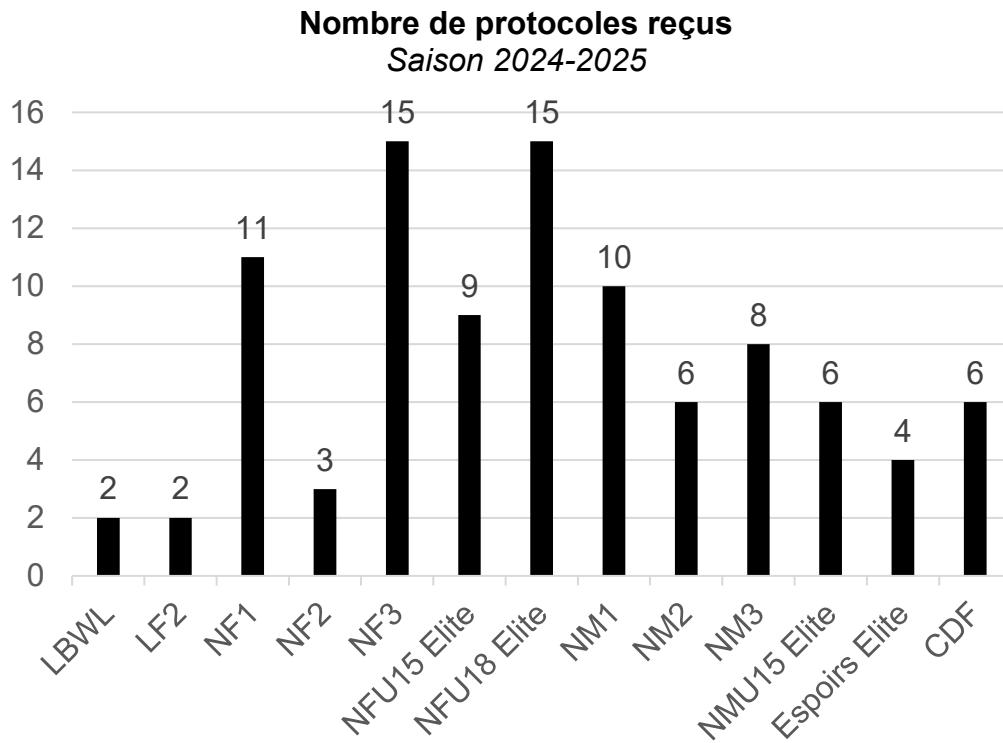


Nombre de protocoles commotion par niveau
Saison 2025-2026 au 30/11

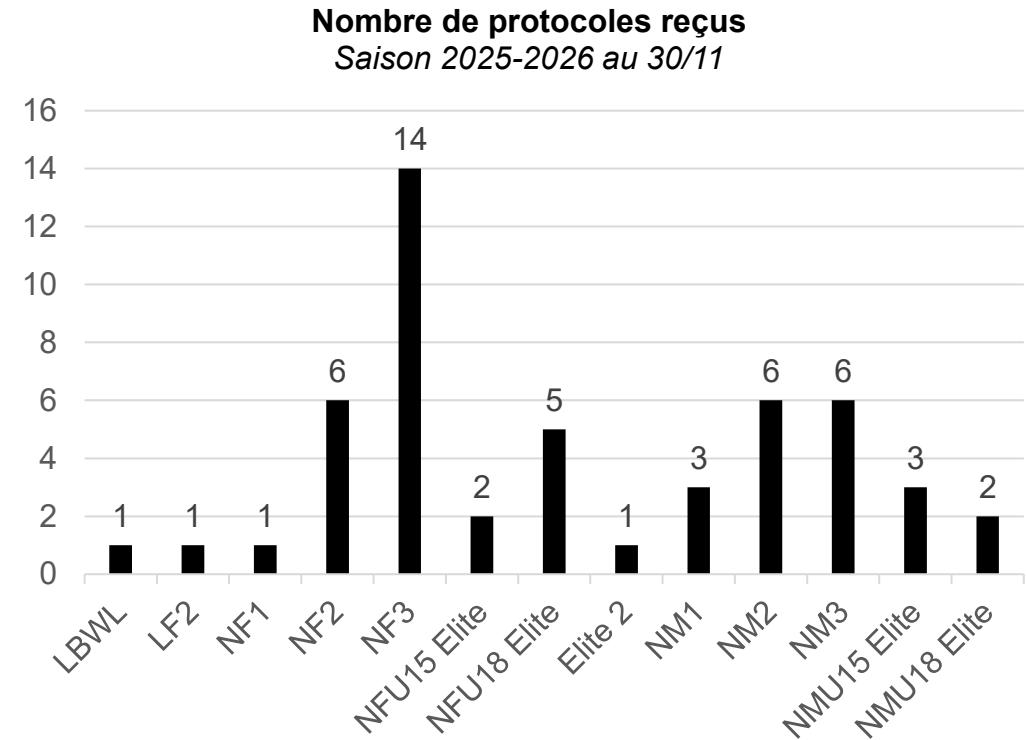


* Matchs amicaux, tournois interdépartementaux, etc.

COMED : Quelques chiffres – Compétitions Nationales



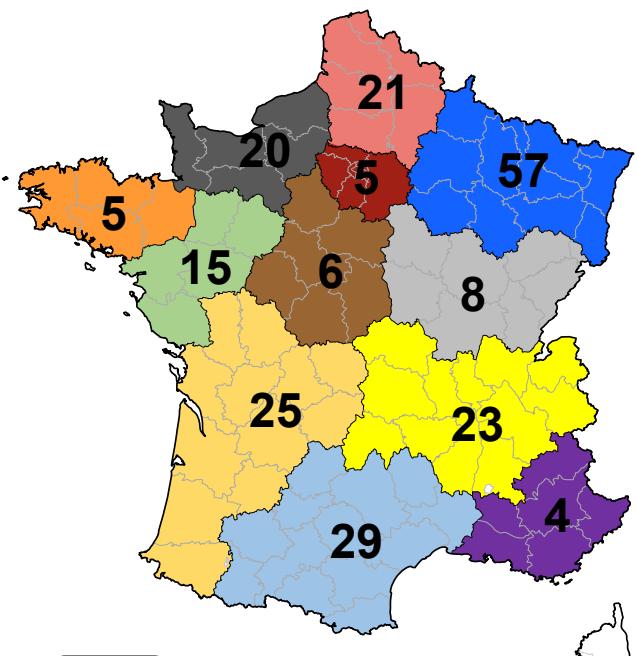
N=97



N=51

COMED : Quelques chiffres – Compétitions Régionales / Départementales

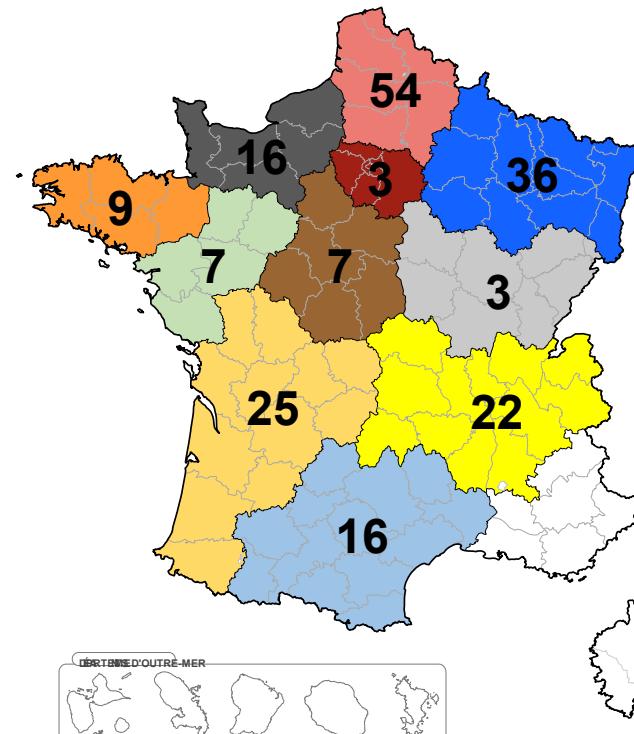
Nombre de protocoles reçus
Saison 2024-2025



1

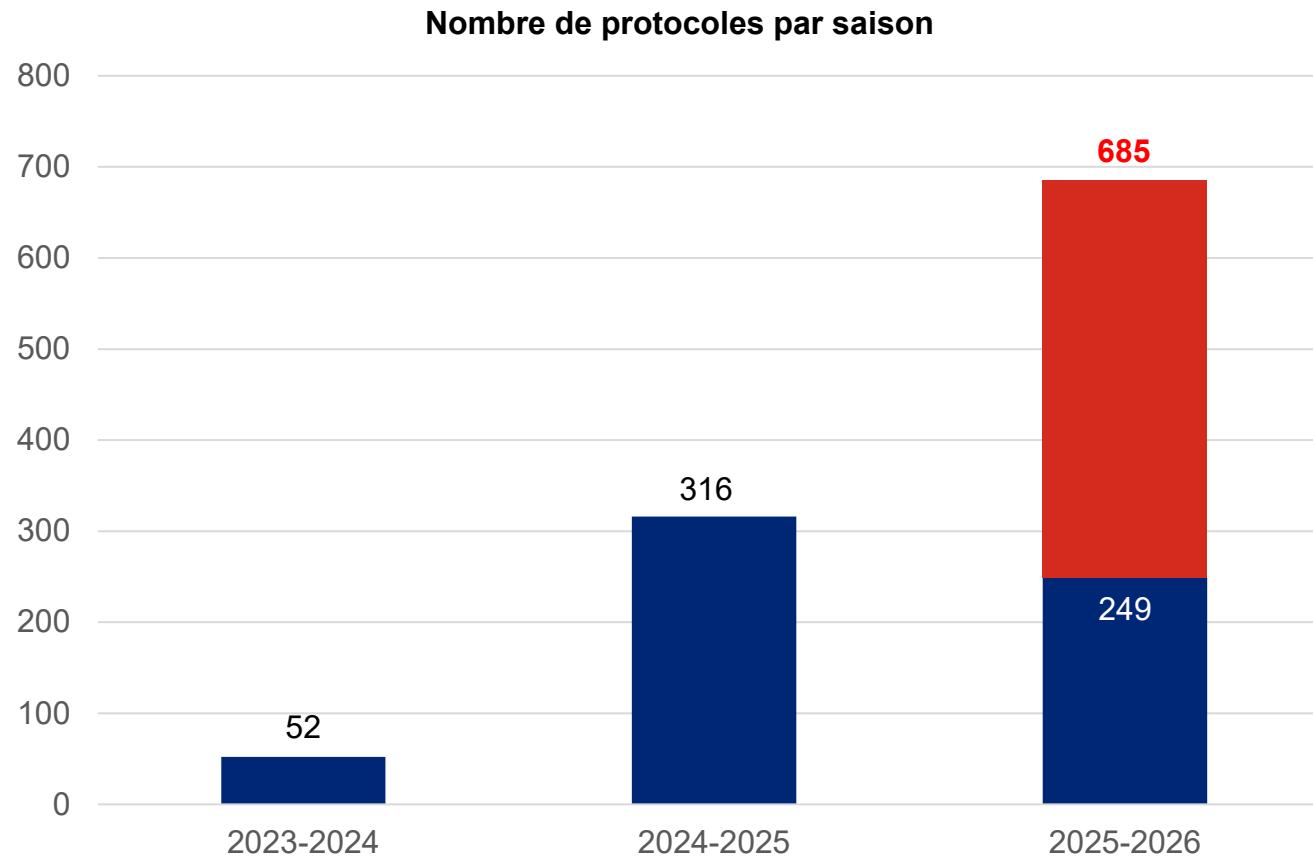
N=219

Nombre de protocoles reçus
Saison 2025-2026 au 30/11



N=198

COMED : Projection



Au regard du rythme observé depuis le mois d'août, une projection linéaire indique que le volume de protocoles commotion pourrait atteindre environ **685 dossiers** en fin de saison (30/06/26).

COMED : Modification Règlement Médical (1/2)

2025-2026	2026-2027
<p>Actuellement, la Commission Fédérale Médicale centralise et gère tous les rapports liés aux suspicions de commotion cérébrale, quel que soit le niveau de compétition (compétitions nationales, régionales et départementales).</p>	<p>Proposition : Décentraliser le traitement des rapports de suspicion de commotion cérébrale aux Ligues Régionales. → Compétitions concernées : compétitions régionales et départementales.</p> <p>Objectif : fluidifier le traitement, réduire les délais et renforcer l'ancrage territorial du suivi médical.</p> <p>La Commission Fédérale Médicale resterait responsable du niveau national et en support en cas de demande d'information.</p> <p><i>Pour préparer cette délégation, un plan d'action d'informations médicales (auprès des médecins régionaux) et administratives (auprès des Ligues Régionales) sera proposé avant la fin de saison.</i></p>

COMED : Modification Règlement Médical (2/2)

VOTE

2026-2027

- Proposition : Aucun dossier de commotion cérébrale ne sera traité par la Commission Fédérale Médicale sur les compétitions nationales après 17h00 le vendredi.
- Chaque ligue sera libre de déterminer une date et une heure butoir pour la réception du protocole commotion.